



Handicap : scolarisation en école primaire (maternelle et élémentaire)

Vérfifié le 17 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Chaque école maternelle doit accueillir tous les enfants quel que soit leur handicap. En revanche, pour l'école élémentaire, les conditions de scolarisation diffèrent selon l'orientation décidée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

[Voir toutes les informations sans préciser ma situation](#)